

Ville de Monthey
Chancellerie
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

Demande d'autorisation d'exploiter un nouvel établissement public

Mise à l'enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que Mme Françoise GEX, domiciliée à Vérossaz, lui a adressé une requête tendant, à obtenir une autorisation d'exploiter le nouveau commerce mentionné ci-après et, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	Boulangerie & Tea-Room, sis sur la parcelle N° 270, folio 3, au lieu-dit "Quartier du Pont"
Adresse	:	Rue du Pont 12
Enseigne	:	"Boulangerie & Tea-Room du VIEUX PONT"
Prestations	:	service de mets et boissons, avec ou sans alcool, à consommer sur place et/ou à l'emporter, lié à une Boulangerie & Tea-Room
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Vendredi, dimanche au mercredi : 06 h.00 à 18 h.00 Jeudi et samedi : 06 h.00 à 14 h.00
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes, qui auraient des oppositions à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune, dans les 30 jours, dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 22 février 2021.

Monthey, le 22 janvier 2021

L'Administration communale